

Délibération n° 2024/ 18
Installation d'un 3^{ème} columbarium : Approbation du projet et demande de
subvention au Conseil Départemental (CTD)

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 7
Votants 8

L'an deux mil vingt - quatre
le 29 mars à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MM LEURS, REBEYRAT,
PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MMES DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET (pouvoir donné à M.
RIGAUDEAU)

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire.

**INSTALLATION d'un 3^{ème} COLUMBARIUM : APPROBATION du PROJET et DEMANDE
de SUBVENTION ETAT (DETR) et CONSEIL DÉPARTEMENTAL (CTD)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux cases du 2^{ème} columbarium ont été vendues depuis le début de l'année 2024 et qu'il ne reste plus que 2 cases disponibles dans le 2^{ème} monument existant. La demande d'acquisition de cases est croissante, bien que les cases ne soient vendues que lorsqu'une urne doit être déposée rapidement

Un devis pour création et installation d'un 3^{ème} columbarium comprenant 9 cases (au lieu de 6 pour les 2 précédents) a été demandé au même fournisseur afin de conserver une certaine unité. Le montant estimatif H. T est de 4 643.00 € soit 5 571.60 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et de l'autoriser à demander la subvention du Département dans le cadre des CTD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'installation d'un 3^{ème} columbarium au cimetière (9 cases)
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Département au titre des CTD au taux le plus élevé et demande l'inscription de cette opération au programme 2024
- Approuve le plan de financement suivant :

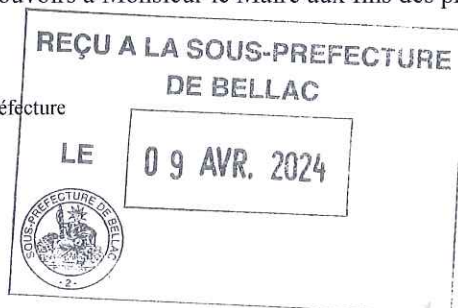
Montant des travaux :	4 643.00 € H.T
Imprévus (5%)	<u>232.15 € H.T</u>
Total HT	4 875.15 € H.T

Subvention CTD (40 %) :	1 950.06 €
Commune (60 %)	<u>3 900.12 €</u>
Total TTC	5 850.18 €

- Dit que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget communal
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 3 avril 2024



POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 3 avril 2024
Le Maire
Serge NOUGIER

